



Clichy,
Décembre 2024,

**LE GROUPE DMAX S'ENGAGE
EN SIGNANT LA CHARTE DE LA DIVERSITÉ.**

Chères clientes, chers clients,
Chers fournisseurs,
Chères collaboratrices, chers collaborateurs,

Le Groupe DMAX, expert du déménagement premium, souhaite lutter contre les différentes formes de discriminations.

De ce fait, DMAX est signataire de la charte de la diversité depuis fin octobre 2021.

Cette charte a pour but de favoriser l'égalité des chances et la diversité dans toutes ses composantes (lutter contre les discriminations, le travail clandestin et favoriser les évolutions professionnelles dans l'acceptation de la différence).

Pour DMAX, cela s'articule autour des enjeux suivants :

- ✓ Le processus de recrutement et d'évolution interne est basé sur l'insertion, le mérite, les compétences, la recherche de l'équilibre femmes / hommes et la formation des salariés pour favoriser la mobilité interne.
- ✓ DMAX interdit toutes formes de discriminations basées sur l'âge, le sexe, la couleur de peau ou la religion à l'embauche.
- ✓ DMAX lutte contre les discriminations au sein de l'entreprise selon des clauses prévues notamment dans son règlement intérieur.
- ✓ DMAX intègre des travailleurs handicapés, des salariés étrangers et recrute des personnes éloignées de l'emploi.
- ✓ DMAX met en place, sans distinction, une politique d'avantages sociaux (mutuelle familiale haut de gamme, Comité Social et Économique, chèques-cadeaux ou encore le dimanche payé 200 % par exemple).
- ✓ DMAX sponsorise différentes équipes sportives composées de femmes et d'hommes, dans plusieurs régions de France.
- ✓ DMAX dispose d'un référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

« Signer la Charte de la Diversité est nécessaire dans un groupe comme DMAX. Il s'agit d'un travail au quotidien que nous nous devons d'appliquer pour conserver l'unité et l'efficacité de nos équipes sur le terrain. »

Veillez agréer, chères clientes, chers clients, chers fournisseurs, chères collaboratrices et chers collaborateurs, mes sincères salutations.

Jérôme JAMAN,
Président du Groupe DMAX.





CHARTE DE LA DIVERSITÉ

SIGNER ET AGIR

La diversité est le fondement d'une société performante socialement et économiquement. Inscrite dans la politique globale, de l'entreprise ou de l'organisation, la Charte de la diversité a pour objet de favoriser l'égalité des chances et la diversité dans toutes ses composantes.

La Charte de la diversité contribue à développer un management respectueux des différences et fondé sur la confiance. Elle améliore la cohésion des équipes, source d'un meilleur vivre ensemble et donc de performances.

Les engagements de la Charte de la diversité, traduits en actions mesurées et évaluées régulièrement, sont facteurs de progrès social et économique. Leur mise en œuvre dans toutes les activités de l'entreprise ou de l'organisation renforce la reconnaissance auprès de toutes les parties prenantes internes et externes en France et dans le monde.

Par la signature de la Charte de la Diversité,
nous, entreprise ou organisation, nous engageons à :

- 1 Sensibiliser et former nos dirigeants, et managers impliqués dans le recrutement, la formation et la gestion des carrières, puis progressivement l'ensemble des collaborateurs aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité
- 2 Promouvoir l'application du principe de non-discrimination sous toutes ses formes dans tous les actes de management et de décision de l'entreprise ou de l'organisation et en particulier dans toutes les étapes de la gestion des ressources humaines
- 3 Favoriser la représentation de la diversité de la société française dans toutes ses différences et ses richesses, culturelle, ethnique et sociale, au sein des effectifs et à tous les niveaux de responsabilité
- 4 Communiquer sur notre engagement auprès de l'ensemble de nos collaborateurs ainsi qu'à nos clients, partenaires et fournisseurs, afin de les encourager au respect et au déploiement de ces principes
- 5 Faire de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de diversité un objet de dialogue social avec les représentants du personnel
- 6 Evaluer régulièrement les progrès réalisés, informer en interne comme en externe des résultats pratiques résultant de la mise en œuvre de nos engagements.

Fait à PARIS, le 10 décembre 2024

DMAX

Jérôme JAMAN, Président

Secrétariat Général de la Charte de la Diversité
Yann TANGUY

Secrétariat Général de la Charte de la Diversité
70 Boulevard de Magenta 75010 Paris
www.charte-diversite.com

PAR Les
entreprises
pour la Cité